

# Groupe Départemental des Directeur.rice.s d'École (G.D.D.E.)

Réunion du mardi 31 mai 2022

## Ordre du Jour :

- Formation continue et initiale des directeurs
- Travaux sur l'allègement des tâches du directeur d'école
- Loi Rilhac

Introduction de Monsieur le Directeur Académique : Le GDDE est un levier efficace pour les collègues directeurs du département. C'est un dispositif positif, innovant, énergisant pour les directeurs de notre département et qui se veut au service des besoins des directeurs d'écoles.

Quid de ce GDDE ? Faut-il en revoir le fonctionnement ? son organisation ?

## **1- Formation des directeurs**

### ***-Continue***

L'année dernière, l'ensemble des directeurs avaient été sollicités pour construire la formation continue des directeurs, avec un module obligatoire : le DUER, les autres modules sont nés des choix des directeurs.

26 jours de formation continue ont pu être proposés aux directeurs du département.

Le 79 est le seul département de l'académie à avoir mis en place cette formation sur des journées remplacées et pour un volume horaire de 12 heures.

Les lieux d'accueil ont été réfléchis pour être au plus proche dans la mesure du possible (groupes scindés Nord/Sud, lieu central sur le département Parthenay, proposition de temps de formation à Thouars, ...)

Les intervenants sollicités ont été les CPC, les ERUN, le CPD numérique, le service juridique du rectorat, le CPD EPS, un directeur d'école d'application.

Les référentes directeurs présentent un tableau récapitulatif des modules de formation, volumes horaires et nombre de participants.

<b>Module</b>	<b>Temps alloué</b>	<b>Intervenant</b>	<b>Jauge</b>	<b>Nombre de participants</b>
<b>DUER</b>	<b>3 heures</b>	<b>CPC assistants de prévention</b>	<b>Jusqu'à 20 Présentiel</b>	<b>245</b>
<b>Pilotage d'équipe</b>	<b>3 heures</b>	<b>DEA et Référentes directeurs</b>	<b>Jusqu'à 20 Présentiel</b>	<b>90</b>
<b>Communication avec les partenaires</b>	<b>3 heures</b>	<b>DEA et Référentes directeurs</b>	<b>Jusqu'à 20 Présentiel</b>	<b>40</b>
<b>Textes réglementaires</b>	<b>3 heures</b>	<b>Service des Affaires Juridiques Rectorat</b>	<b>Distanciel</b>	<b>60</b>
<b>Outils de communication</b>	<b>3 heures</b>	<b>CPD Numérique et ERUNs</b>	<b>Jusqu'à 20 Présentiel</b>	<b>90</b>
<b>Outils de simplification des tâches</b>	<b>3 heures</b>	<b>CPD Numérique et ERUNs</b>	<b>Jusqu'à 20 Présentiel</b>	<b>120</b>
<b>Applications métiers</b>	<b>3 heures</b>	<b>CPD Numérique et ERUNs</b>	<b>Jusqu'à 20 Présentiel</b>	<b>80</b>
<b>Communication Non Violente</b>	<b>6 heures</b>	<b>MGEN</b>	<b>Jusqu'à 20 Présentiel</b>	<b>40</b>
<b>PSC1</b>	<b>7 heures</b>	<b>Formateurs : 1 CPD EPS et 1 CPC</b>	<b>Jusqu'à 10 Présentiel</b>	<b>40</b>
<b>Exercices sécurité</b>	<b>3 heures</b>	<b>CPD sécurité</b>	<b>Jusqu'à 20 Présentiel</b>	<b>80</b>

Les directeurs qui n'ont pas pu assister aux 4 demi-journées pour des raisons de non-remplacement ou de projets divers, pourront en bénéficier dans l'année scolaire prochaine.

#### **ABSENCES LORS DES JOURNEES DE FORMATION**

<b>Nombre de ½ journées manquées</b>	<b>Nombre de directeurs</b>	<b>TOTAL DES ½ JOURNEES</b>
4	19	76
3	3	9
2	45	90
1	10	10
		<b>185</b>

Une enquête sera envoyée ces jours-ci aux directeurs pour réaliser un bilan qualitatif de cette formation.

Pour l'année scolaire prochaine, en plus du rattrapage des modules non réalisés cette année, une journée sera proposée pilotée par l'académie qui concernera un quart des directeurs.

#### Questions et remarques :

- retour très positif des directeurs sur les formations proposées.

- la régularité de telles formations est souhaitée.

- formation DUER : il était nécessaire de connaître la procédure des fiches RSST, mais il serait intéressant que cette formation soit accessible également aux adjoints. L'ensemble des équipes ne peut pas être formé, c'est pourquoi le choix de former les directeurs a été fait. Sur des besoins particuliers, Charlotte JOUEN-RAIMBAULT, conseillère de prévention à la DSDEN, pourrait se rendre dans une école pour accompagner une équipe.

- les temps de formations aux outils numériques ont été très utiles et ont permis de découvrir certains outils pour des directeurs pris par le manque de temps au quotidien.

- Les modules dispensés en « co-formation » sont intéressants, les échanges entre pairs étaient très riches.

- Il était agréable de pouvoir échanger.

- Il y a eu quelques soucis pour les remplacements lors de la formation. La cheffe de service est en congés, il a fallu réorganiser le service. La mise en place d'*Andjaro* a également pu contribuer à une certaine désorganisation.

### ***-Initiale***

Trois temps de formations seront proposés pour les directeurs nouvellement nommés et inscrits sur la LADE pour l'année scolaire 2022-2023.

8 journées sont prévues sur cette fin d'année scolaire, 4 fin septembre et 4 en novembre.

Avec la création de l'E AFC, 4 journées de ce plan de formation seront académiques. Les modules proposés dans ce cadre-là se dérouleront en formation hybride.

#### Questions et remarques :

- Les directeurs nouvellement nommés auront-ils des tuteurs ? Oui, chaque directeur inscrit sur la LADE et en poste sur une direction à la rentrée 2022 sera accompagné d'un tuteur directeur.

### ***-Faisant Fonction***

Deux journées auront lieu en commun avec la formation initiale sur ce mois de juin pour les PE nommés sur une direction avant la fin juin. Les autres bénéficieront de ces deux jours en septembre. Les référentes directeurs accompagneront ces collègues dans leurs prises de fonction.

#### Questions et remarques :

- les chargés d'école seront-ils formés ? C'est prévu, en fonction des capacités de remplacement.

-Des conseils de formation vont-ils être de nouveau programmés ? Oui, cela pourra être proposé quand le plan de formation sera prêt.

## 2- Travaux sur l'allègement des tâches du directeur d'école

-La **Newsletter administrative** dont la parution a débuté à l'automne s'enrichit au fil des parutions avec maintenant une rubrique « to do list ».

-Mise en place d'un **espace Tribu** qui a été utilisé pour la formation continue des directeurs et ouverture d'un forum. Il pourra servir de mutualisation d'outils et d'échanges. Les directeurs sont invités à poser leurs questions dans cet espace s'ils le souhaitent. Les référentes directeurs en sont les administratrices. Cet espace servira également très prochainement à la saisie des inscriptions pour les formations d'accompagnateurs pour les activités sportives spécifiques.

-**Création et mise à disposition d'outils** : synthèses des protocoles pendant le covid, synthèse de la procédure d'accueil des élèves ukrainiens, synthèse de la procédure d'absentéisme, documents « modèles » pour les compte-rendu de réunion d'équipe éducative et de conseil des maîtres... Ces documents sont mis à disposition sur **l'espace pédagogique**.

-Un document de synthèse des **Missions du directeur** d'école a été rédigé à la suite des demandes du GDDE et à l'intention des équipes, familles et autres partenaires. Il sera diffusé prochainement et sera également sur l'espace pédagogique.

-Un document reprenant les **Plans, Programmes, Projets et PAOA (Programmation Adaptée des objectifs d'Apprentissage)** est en cours de rédaction. Il sera mis à disposition des directeurs pour la rentrée prochaine.

-**L'organigramme interactif** des services de la DSDEN discuté précédemment est en cours d'achèvement. Il ne pourra pas prendre la forme initialement prévue pour des raisons de RGPD. Il sera sous la forme d'un PDF avec photographies et missions en hyperliens. La recherche par mots clés sera possible.

-Un groupe de travail académique (référents directeurs de l'académie et IEN en charge du premier degré) a été mis en place sur cette fin d'année scolaire pour la création d'un outil qui permette d'apporter des réponses aux **questions juridiques** des directeurs.

### Questions et remarques :

- Réaliser un tutoriel pour accéder à l'espace Tribu des directeurs du 79.
- FAQ juridique : Problématique importante, c'est bien de pouvoir solliciter les IEN. Le risque est que l'IEN renvoie les directeurs vers la FAQ / Vadémécum. Cette FAQ peut être un accompagnement de première ligne.
- Problème du « bouton » pour avoir le bon chemin et trouver la bonne réponse.
- Au sujet de la FAQ, un format PDF à imprimer ou à consulter serait un format intéressant selon les directeurs du GDDE.
- Beaucoup d'outils numériques existent mais les directeurs n'en ont eu connaissance que grâce à la formation.
- Certains documents pourraient-ils être accessibles aux adjoints pour alléger la tâche du directeur ? Cela n'est pas forcément souhaitable : les directeurs ont à cœur de ne pas augmenter le travail demandé aux collègues adjoints et un certain nombre de tâches sont pleinement des missions du directeurs d'école.

- Serait-il possible d'envisager une fiche école type qui ne serait à renseigner qu'une seule fois en début d'année scolaire et pourrait permettre de répondre aux diverses demandes reçues de différents services (circonscriptions, médecine scolaire, pmi, communautés de communes...) ? Les référentes directeurs questionneront sur la faisabilité d'un document avec ONDE ou travailleront sur une maquette qui rassemble les différents renseignements utiles. La difficulté est l'uniformisation des demandes d'une circonscription à l'autre. Cela pourra être soumis aux IEN.
- Un directeur informe que son profil sur l'intranet ne lui permettait pas les accès aux applications de directions. Les référentes directeurs communiqueront vers l'ensemble des directeurs d'école pour que les profils soient vérifiés.

### 3- Loi Rilhac

Deux décrets sont parus à ce jour :

13 avril 2022 : décret fixant le régime des décharges de service des directeurs d'école

28 avril 2022: décret relatif à la mission de référent de direction d'école

Les autres sont à paraître.

#### Autres questions soulevées :

**Évaluations d'école** : Les informations que les directeurs et les équipes d'écoles ont sur ce sujet sont anxiogènes pour certains directeurs. L'évaluation d'école n'est pas un audit. Les évaluations vont être prévues en plan quinquennal. Les IEN de circonscription élaborent les plannings sur les 5 prochaines années et informeront les directeurs concernés pour l'année scolaire 22/23 avant les congés d'été. Les équipes seront allégées de 12h (au moins) d'animation pédagogique pour rédiger le rapport d'autoévaluation. Le rapport d'auto évaluation n'est pas à la charge exclusive des directeurs d'école.

#### **Conclusions :**

-Dès maintenant les membres du groupe vont être sollicités pour savoir s'ils veulent reconduire leurs missions au sein du GDDE en 22/23.

-La première réunion du GGDE sera proposée juste avant les congés d'automne.

-Autant que possible, éviter le mercredi matin.